

Déclaration **SNUDI-FO79** – CAPD - jeudi 20 juin 2024



Madame la Directrice Académique,

Nous avons été informés, par vos services, le 17 juin dernier, de votre choix d'annuler la F3SCT prévue le 25 juin 2024. Les raisons avancées seraient la période de « réserve électorale ».

Cette période de réserve ne correspond pas à une loi mais à une règle coutumière. Pour le **SNUDI-FO79**, rien ne justifie le report de cette instance.

Maintenir la date de cette instance est indispensable pour les agents qui, via le registre santé et sécurité au travail, continuent de faire état de leurs conditions de travail détériorées et des violences qu'ils subissent au quotidien. Il n'y a pas de répit pour ceux qui sont sur le terrain.

Reporter l'instance signifierait reporter les réponses que l'employeur se doit d'apporter aux agents.

Il en est de même pour le CSAD, le CDEN et la deuxième phase de carte scolaire. Des décisions analogues ont été prises dans d'autres départements ; il s'agit donc d'une décision ministérielle.

Pour quelles raisons ? Camoufler les mesures catastrophiques d'ajustement de carte scolaire, empêcher les collègues et les parents d'élèves de se mobiliser, ... ?

Pour toutes ces raisons, le **SNUDI-FO79** exige le maintien de la F3SCT prévue le 25 juin 2024. Notre syndicat se pose la question des incidences inévitables de ces reports sur la phase d'ajustement du mouvement intra-départemental.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour traiter les demandes de temps partiels et les recours. Cette année, 207 collègues ont demandé un temps partiel : 100 TP de droit et 107 TP sur autorisation. **19** demandes ont été refusées.

Quels critères retenus ? Raisons sociales, raisons médicales et retraite progressive ont été des critères prioritaires.

On le sait tous, lorsqu'un enseignant travaille à temps partiel, il renonce à une partie de son salaire. Ce n'est, aujourd'hui, ni un luxe, ni un confort, c'est le plus souvent une nécessité, un besoin impérieux.

Dans tous les cas, il s'agit de trouver les moyens de concilier sa vie personnelle et sa vie professionnelle, avec les conditions de travail dégradées depuis de nombreuses années.

Mais c'est surtout un droit inscrit dans le statut de la Fonction publique, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Nous assistons donc à des restrictions et des refus inacceptables qui s'expliqueraient par le manque de personnel, quitte à mettre en danger la santé de nos collègues.

19 refus, c'est la possibilité de remobiliser 4 à 5 collègues pour d'autres missions sur le terrain. Surtout dans un contexte austéritaire où notre département se voit amputé de **26** postes d'enseignants.

Cette politique restrictive, peu respectueuse de l'humain et des difficultés des agents, impacte la qualité de vie personnelle, physique et psychique de nos collègues et démontre encore une fois que notre département ne cherche qu'à compenser le perpétuel déficit alarmant en personnel.

Le **SNUDI-FO79** revendique :

- le droit au temps partiel quelle que soit la nature du poste ;
- le respect de la quotité de temps partiel demandée par le collègue (50, 60, 70, 75, 80%).

Notre syndicat a soulevé, à de nombreuses reprises, les difficultés rencontrées par les collègues titulaires secteurs lors de la phase d'attribution des fractions de postes. Pour éviter toute pression, pour être plus justes et plus clairs, vous avez, Madame la Directrice Académique, établi des règles et vous les avez présentées aux personnels. Les postes devaient être envoyés par mail aux collègues titulaires secteurs, ceux-ci devaient par mail indiquer leurs vœux pour qu'ensuite ils soient affectés par ordre d'ancienneté sur le poste de titulaire secteur dans la circonscription. Or, nous apprenons que ce soir, une réunion de titulaires secteur doit se tenir à Épannes.

Quel en est l'objet ? Comment peut-on remettre les collègues dans cette situation de soumission aux pressions diverses ? Le **SNUDI-FO79** demande l'annulation de cette réunion et que les règles que vous avez proposées soient respectées.

Merci de votre attention.